

LIVRET D'ACCUEIL CENTRE DE FORMATION **BEAUTY FORMATION**



SOMMAIRE



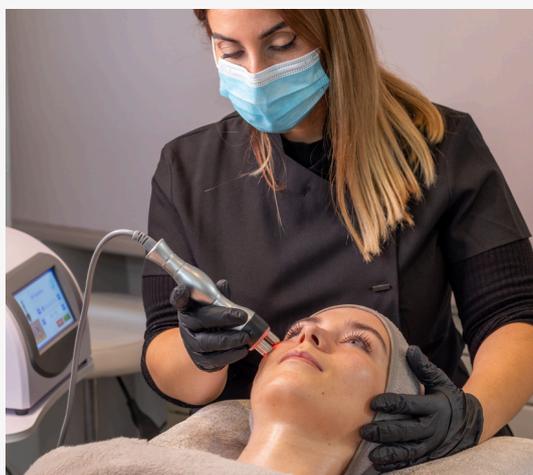
1.	MOT D'ACCUEIL	
	Qui sommes-nous?	3
2.	ACCÈS AU CENTRE DE FORMATION	
	Adresse	4
	Plan et consigne d'accès	4
3.	PRÉSENTATION DU CENTRE DE FORMATION	
	Accueil des stagiaires	5
	identification des stagiaires	5
	Restaurations	5
	Horaires	6
	Plan du centre de formation	6
4.	MOYENS PÉDAGOGIQUES	
	Salles de formation	7
	Formatrice	8
	Manuels de la formation	9
	Systèmes de la formation	9
	indicateur de performance	9
5.	ACCÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	
	Handicap moteur	10
	Handicap visuel	10
	Examens de certification	10
6.	RÈGLEMENT INTÉRIEUR	11
7.	SÉCURITÉ DES LOCAUX	
	En cas d'accident	14
	En cas d'incendie	14
	Consignes sanitaires - Covid 19	15
8.	HEBERGEMENT	16

QUI SOMMES NOUS ?

BEAUTY FORMATION est un centre spécialisé dans tous les nouveaux soins esthétiques qui se réinventent sans cesse pour proposer les toutes dernières tendances.

Toujours à la recherche de nouveauté, B.F recherche les soins les plus prisés pour sa clientèle.

En effet, ce centre de formations se révèle être le tout premier à avoir proposé certains soins en France tel que le microneedling, le BB glow, le stylo acide hyaluronique sans aiguille, le soin hydra beauty face ou encore la madérothérapie ...



Au fil des années, Syndy Journo esthéticienne depuis + de 20 ans et formatrice depuis + de 10 ans devient célèbre grâce à ses méthodes pédagogiques très appréciées et surtout par son côté humain inévitablement reconnu par ses stagiaires.

Aujourd'hui, Beauty Formation est connu à l'international.

En effet, le centre reçoit régulièrement des élèves qui viennent des quatre coins du monde : Belgique, Moyen-Orient, Dom-Tom, Suisse, Philippines ...



ACCÈS AU CENTRE DE FORMATION

Adresse



206 avenue de
Versailles 75016 Paris



07 49 59 88 13



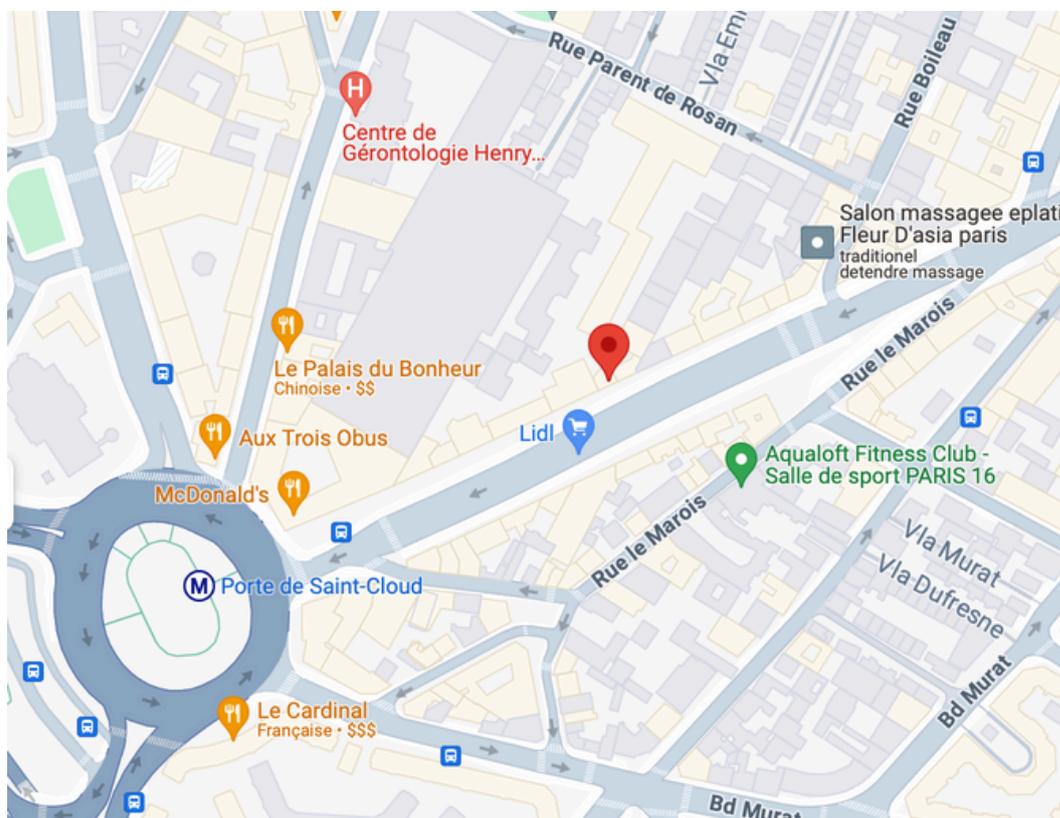
contact@beautyformation.fr



beautyformation.fr



PLAN ET CONSIGNES D'ACCÈS



TRANSPORTS EN COMMUN



Direction porte de
saint cloud
sortie la plus proche :
versailles

Voiture

Stationnement possible
parking indigo aux
alentours



PRÉSENTATION DU CENTRE DE FORMATION

ACCUEIL DES STAGIAIRES



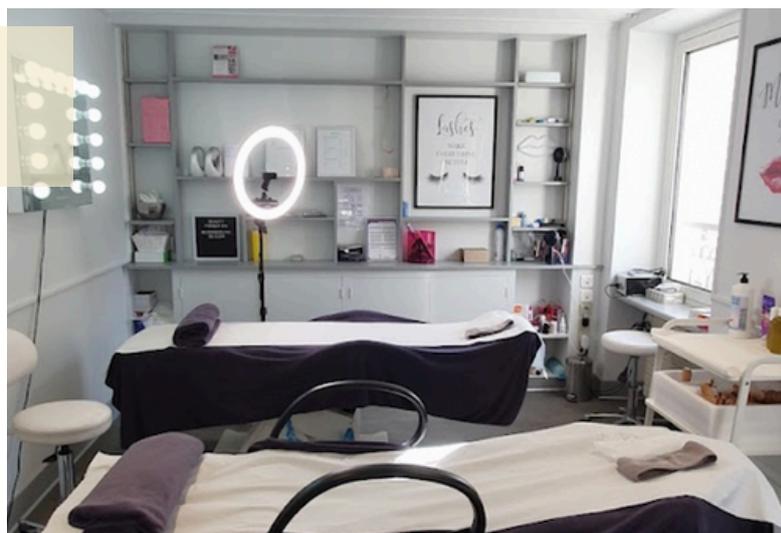
Veillez sonner à l'interphone, puis pousser la porte. En face de vous, vous trouverez un escalier. Montez au premier étage .

Poussez ensuite la porte et présentez-vous à Manelle Chennani, qui vous guidera vers la salle où se trouve votre formatrice, Syndy Journo.

IDENTIFICATION DES STAGIAIRES

Vous vous présenterez auprès de Manelle Chennani, qui sera informée de votre arrivé chez Beauty Formation et qui vérifiera les formalités administratives.

La formatrice vous accueillera ensuite dans la salle, et vous pourrez débiter la formation.



RESTAURATION

Le repas n'est pas inclus dans la formation.

Cependant, vous trouverez à proximité divers restaurants, des supermarchés, ainsi qu'un McDonald's ou encore des boulangeries pour vous restaurer.



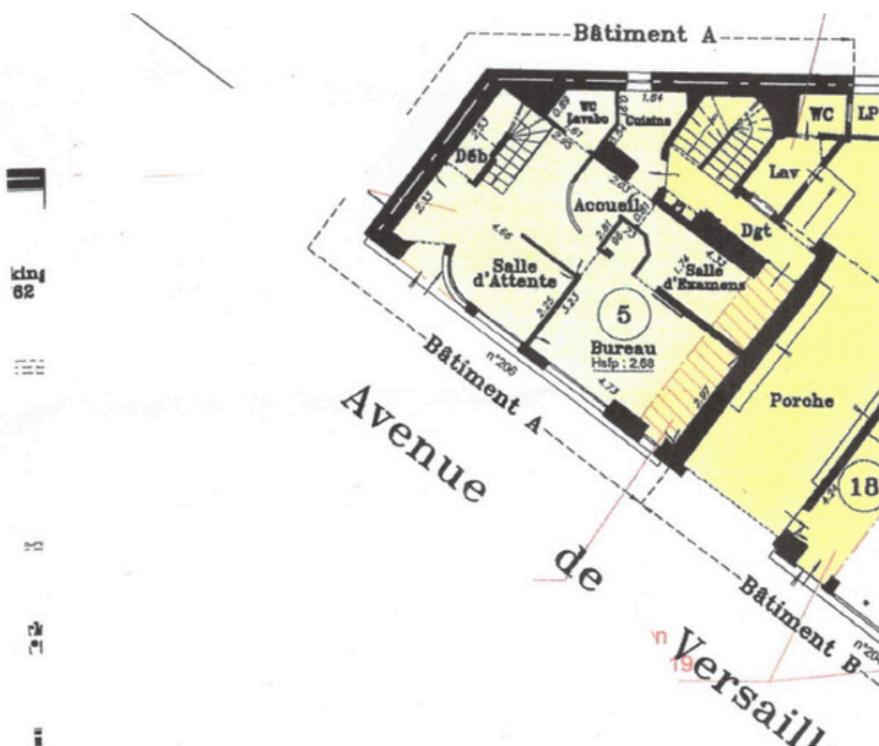
PRÉSENTATION DU CENTRE DE FORMATION

HORAIRES

Beauty formation est
ouvert du Lundi au
Vendredi de 9h00 à
18h00.

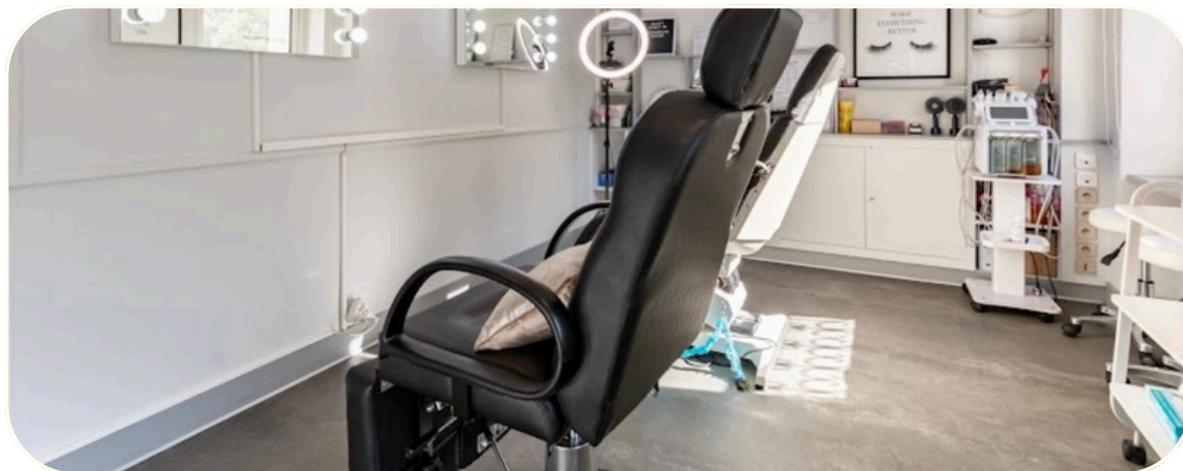


PLAN DU CENTRE DE FORMATION



Moyens pédagogiques

SALLES DE FORMATIONS



Formations présentielles

Le centre de formation Beauty Formation dispose de deux salles de formation, une pouvant accueillir jusqu'à 3 personnes, et une pour 1 personne . Toutes les salles sont entièrement équipées pour assurer le bon déroulement des sessions de formation.

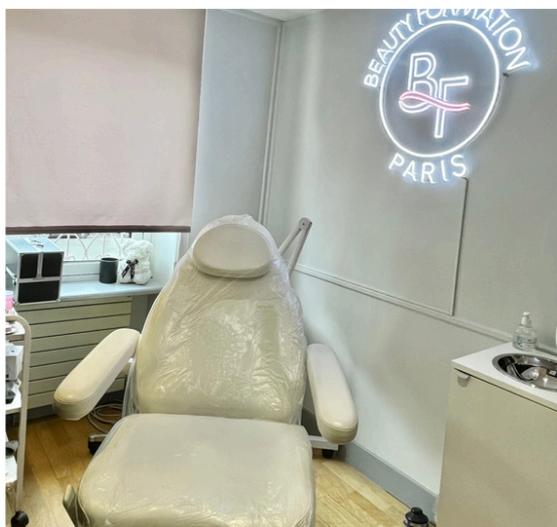


Formations virtuelles

Des formations à distance peuvent être organisées par Beauty Formation via une plateforme partenaire.

Pour participer à ces formations, le stagiaire doit disposer d'un ordinateur et une caméra.

Il est également recommandé de suivre la formation dans un environnement calme et silencieux.



Moyens pédagogiques

Notre formatrice

SYNDY JOURNO

FORMATRICE ESTHETIQUE

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

ORION - 75003 Paris Employée commerciale	2002 - 2003
REDSKINS - 93300 Aubervilliers Hôtesse standardiste	2003 - 2004
DECS - 75017 Paris Vendeuse en lingerie	2004 - 2005
75017 Paris ; Région Parisienne Dermographe en Free Lance	2005 - 2008
COCO ET MELI / Particulier ISRAEL Dermographe en Free Lance	2008 - 2009
MIROIR MIROIR - 92300 Levallois Gérante et Dermographe	2010 - 2016
Intervenante dans l'émission E= M6 sur les nouvelles techniques esthétiques	2012
MIROIR MIROIR - 92300 Levallois Formatrice en Dermopigmentation et Tatouage	2013 - 2016
Intervenante auprès d'une infirmière durant la formation HYGIENE et SALUBRITE	
BEAUTY FORMATION - 75016 Paris Formatrice esthétique	2016 - 2024

FORMATIONS

1998	Certificat Etude Secondaire BAC ES
2001	Formation Styliste - FORMAMOD 75012 Paris
2002	Formation prothesiste angulaire - LAUGIER 75017 Paris
2005	Formation démographe esthétique et médicale - STYLIDERM 75006 Paris
2013	Formation hygiène et salubrité - CILS EXPERT 75012 Paris
2018	Formation Peeling/microneedling/BB glow - CRISTAL BEAUTE Formation Peeling/microneedling/BB glow - HIKARI LABORATORIES 75008 Paris
2019	Formation Hyaluron Pen - HIKARI LABORATORIES 75008 Paris Formation Electrostimulation Technologies corps et Radiofréquence Cavitation Vacuum Corps et Visage - DERMO PRO 59200 Tourcoing Formation Plasma - UN TEMPS DE BEAUTÉ Paris Formation détatouage chimique -tattoo vanisé
2021	Formation Yesothérapie, Madérothérapie - GOOD SECRET COSMETICS 75018 Paris Formation Lifting Colombien - GOOD SECRET COSMETICS Formation drainage brésilien méthode renata et soin visage drainant brésilien - GOOD SECRET COSMETICS
2022	Formation massage Kobido - PARIS BEAUTY ACADEMY 92000 Nanterre
2023	Formation biopeling- Night and co Épilation laser -photorajeunissement IPC -Keros technology Épilation électrolyse-infinity-technology



44 ans

CONTACT

☎ 07 49 59 88 13

✉ beautyformation.mp@gmail.com

🌐 www.beautyformation.fr

📷 @beauty_formation_mp

📧 @beautyformationmp

LANGUES

- Français
- Anglais
- Hébreux

CENTRES D'INTÉRÊT

DANSE

DESSIN

ART

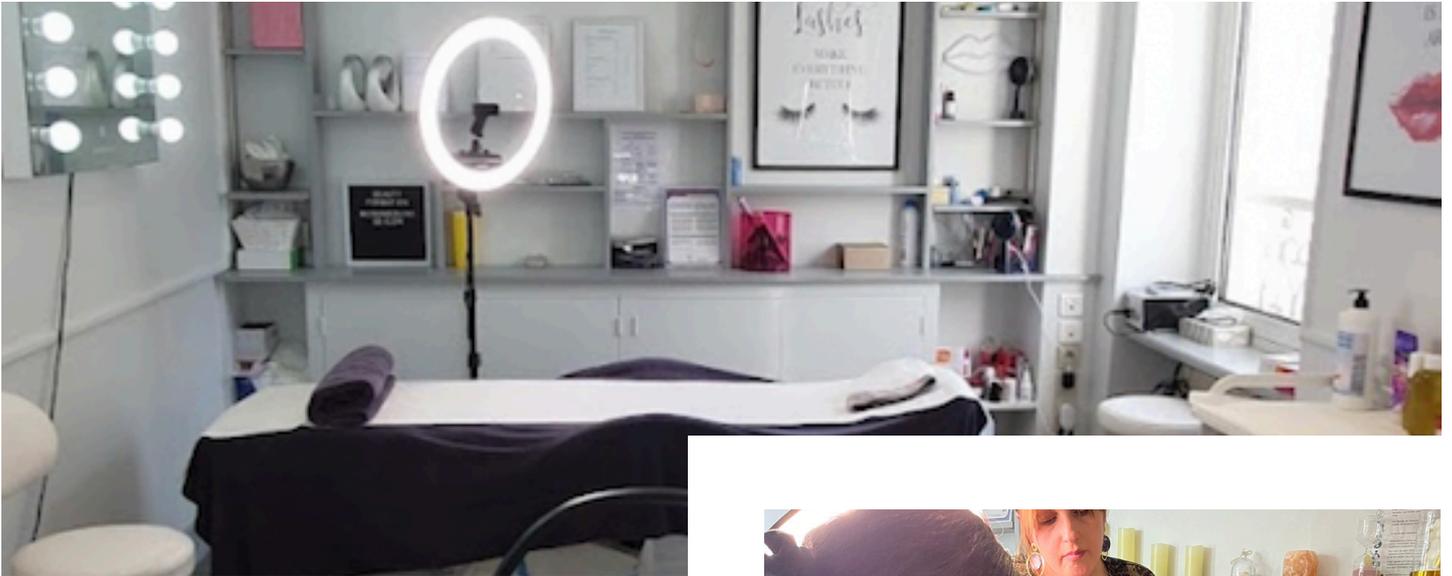
BEAUTÉ



ORGANIGRAMME BEAUTY FORMATION 2024



Moyens pédagogiques



MANUELS DE LA FORMATION

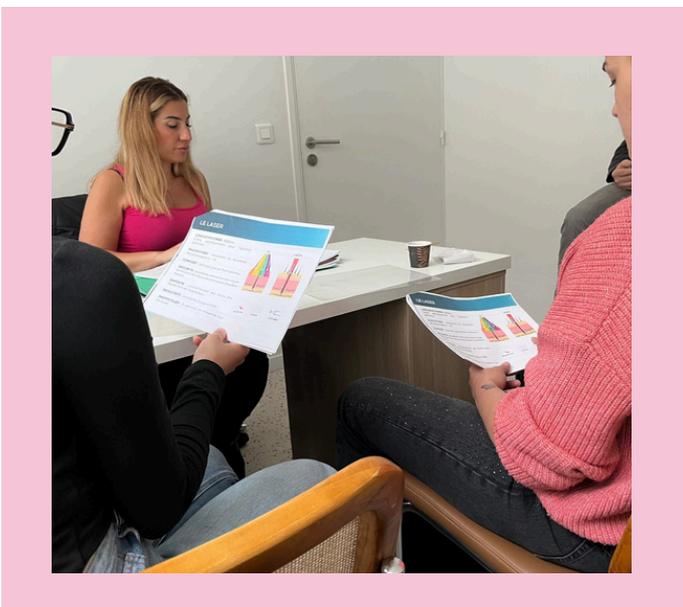
Votre support de formation est disponible sur notre plateforme partenaire. Vous y trouverez les détails des concepts abordés durant la formation, ainsi que des exercices et plusieurs évaluations pour mesurer votre compréhension.



SYSTÈMES DE LA FORMATION

Beauty Formation accorde une attention particulière à l'environnement de ses formations, en veillant à ce qu'il soit stimulant, convivial et professionnel, pour offrir les meilleures conditions aux stagiaires.

Tous les équipements nécessaires sont présents dans les salles de formation et sont préparés à l'avance, permettant ainsi de débiter la formation dès votre arrivé.

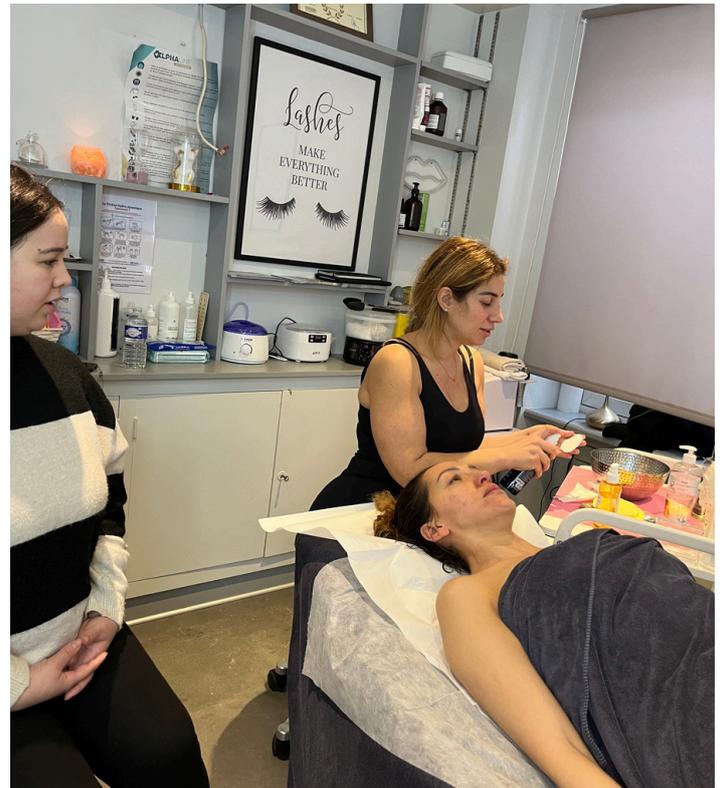


ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

HANDICAP MOTEUR

Si vous êtes en situation de handicap, nous pouvons vous proposer des aménagements adaptés, sous réserve de faisabilité.

Si le handicap ne permet pas de suivre la formation, nous vous invitons à consulter les ressources disponibles sur notre site web pour obtenir de l'aide dans vos démarches.



ÉXAMEN DE CERTIFICATION

À l'issue de chaque formation, le centre Beauty Formation délivre un diplôme aux stagiaires.

HANDICAP AUDITIF

Le centre de formation Beauty Formation dispose de tous les équipements nécessaires pour améliorer l'accessibilité des personnes ayant une déficience auditif.

Nos cours et vidéos explicatives sont sous-titrés, et nous veillons à rendre notre contenu sur les réseaux sociaux, notamment Instagram, accessible à tous.

Règlement intérieur de Beauty formation

REGLEMENT INTERIEUR CENTRE BEAUTY FORMATION CONFORMEMENT AUX ARTICLES L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 DU CODE DU TRAVAIL

ARTICLE 1 – Objet et Champ d'application Du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par BEAUTY FORMATION. un exemplaire est remis à chaque stagiaire.

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis -à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Il détermine également les règles de représentation des stagiaires pour les formations d'une durée supérieure à 500 heures . toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

SECTION 1 : REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

ARTICLE 2 – PRINCIPES GENERAUX

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

ARTICLE 3 – BOISSONS ALCOOLISEES ET DROGUES

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

ARTICLE 5 – INTERDICTION DE FUMER

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

SECTION 2 : DISCIPLINE GENERALE

ARTICLE 7 – ASSIDUITE DU STAGIAIRE EN FORMATION Article 7.1. – horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 7.2. – Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'heure prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

Tout évènement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 7.3. – Formalisme attaché au suivi de la formation

Règlement intérieur de Beauty formation

REGLEMENT INTERIEUR CENTRE BEAUTY FORMATION CONFORMEMENT AUX ARTICLES L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 DU CODE DU TRAVAIL

ARTICLE 1 – Objet et Champ d’application Du règlement

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d’émargement au fur et à mesure du déroulement de l’action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation

A l’issue de l’action de formation, il se voit remettre une attestation de compétences et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l’organisme qui finance l’action.

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l’organisme de formation les documents qu’il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d’inscription ou d’entrée en stage...).

ARTICLE 8 – ACCES AUX LOCAUX DE FORMATION

Sauf autorisation expresse de la direction de l’organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d’autres fins que la formation ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l’introduction de personnes étrangères à l’organisme ; - procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

ARTICLE 9 – TENUE VESTIMENTAIRE

Le stagiaire est invité à se présenter à l’organisme en tenue vestimentaire correcte c’est à dire une tenue sobre. La toilette devra être soignée et surtout les ongles. Il s’agit d’être le plus proche possible de la réalité d’une entreprise commerciale touchant une clientèle exigeante.

Une blouse sera prêtée durant toute la durée de la formation au stagiaire.

ARTICLE 10 – COMPORTEMENT

Il est demandé à tout stagiaire d’avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

ARTICLE 11 – UTILISATION DU MATERIEL

Sauf autorisation particulière de la direction de l’organisme de formation, l’usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l’activité de formation. L’utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur.

Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

SECTION 3 : MESURES DISCIPLINAIRES ARTICLE 12 – SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Tout manquement du stagiaire à l’une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l’objet d’une sanction prononcée par le responsable de l’organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l’organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l’objet de l’une ou l’autre des sanctions ci-après par ordre croissant d’importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l’organisme de formation
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

Le responsable de l’organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l’employeur du salarié stagiaire ou l’administration de l’agent stagiaire (NDLR : uniquement quand la formation se réalise sur commande de l’employeur ou de l’administration) ;
- et/ou le financeur du stage.

Règlement intérieur de Beauty formation

REGLEMENT INTERIEUR CENTRE BEAUTY FORMATION CONFORMEMENT AUX ARTICLES L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 DU CODE DU TRAVAIL

Article 13. – GARANTIES DISCIPLINAIRES

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article 13.2. – Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation ;
- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

Article 13.3. – Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 13.4. – Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

SECTION 4 : REPRESENTATION DES STAGIAIRES

ARTICLE 14 – ORGANISATION DES ELECTIONS

Dans les stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes :
tous les stagiaires sont électeurs et éligibles sauf les détenus. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage ;

Le responsable de l'organisme de formation a la charge de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

ARTICLE 15 – DUREE DU MANDAT DES DELEGUES DES STAGIAIRES

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

ARTICLE 16 – RÔLE DES DELEGUES DES STAGIAIRES

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation.

Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

SÉCURITÉ DES LOCAUX

EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident ou de malaise, Beauty Formation portera assistance à la victime et contactera immédiatement le SAMU.

EN CAS D'INCENDIE

- Présence d'une alarme d'incendie
- Exercices d'évacuation réguliers
- Extincteurs à tous les étages



SÉCURITÉ DES LOCAUX

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

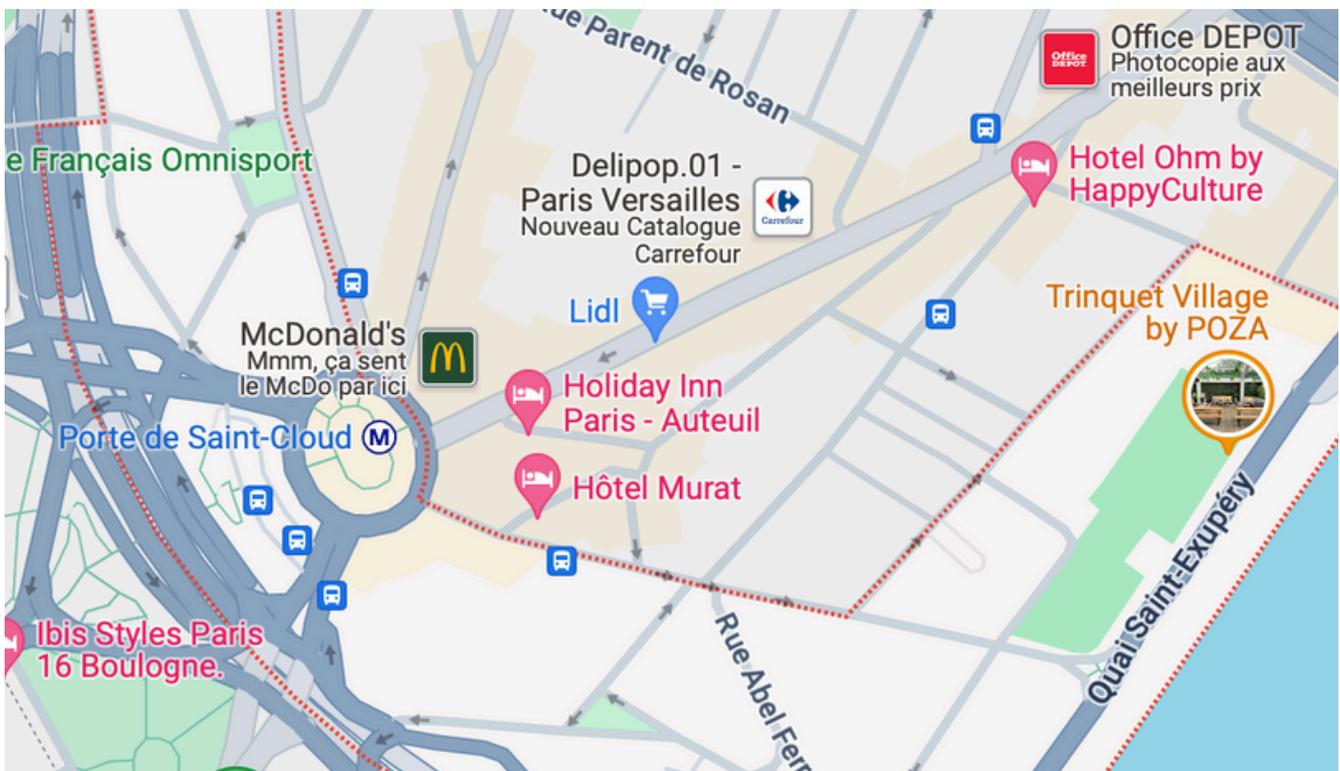
0 800 130 000

(appel gratuit)

HEBERGEMENT



À proximité du centre de formation, vous trouverez plusieurs hôtels tels que le Hollyday INN , le Murat, ainsi qu'une sélection variée d'autres établissements offrant une gamme complète d'options d'hébergement.



Hollyday INN : 01 46 51 99 22

Le Murat : 01 46 51 12 32

Modalité d'accueil d'accompagnement de suivis et d'évaluation mis en oeuvre

Déroulement d'une journée de
formation sur 1 jour :

Les formations peuvent se dérouler en
présentiel sur une journée ou deux journées, en
distanciel sur une ou deux journées, ou en
blended learning (une journée distancielle :
e-learning/visioconférence pour la théorie et
une journée en présentiel pour la théorie et la
pratique).



Programme général sur 2 jours de formation

PREMIÈRE JOURNÉE



10H00

- Accueil, arrivée des stagiaires
- Mise à jour et finalisation administrative si besoin
- Présentation du centre Beauty Formation et des stagiaires

10H30

- Démarrage du cours théorique avec explications et réponses aux différentes questions des stagiaires

12H30

- Pause déjeuner

13H30

- Préparation et mise en place pour la pratique

14H15

- Accueil et présentation des modèles avec questionnaire et diagnostique du soin en adéquation avec les bonnes pratiques établies dans la charte de quality beauty formation et des règles générales de celles ci adaptées aux soins
- Démonstration et explication du protocoles de soin par la formatrice
- Exécution du soin par le stagiaire sous la surveillance de la formatrice qui évalue la prestation au fur et à mesure du soin

16H45

- Fin du soin pause

17H00

- Évaluation écrite des acquis de connaissances des stagiaires par QCM
- Correction avec la formatrice
- Réponses aux différentes questions des stagiaires et explications
- Évaluation de la formation par les stagiaires

18H00

- Fin de formation

Programme général sur 2 jours de formation

DEUXIÈME JOURNÉE



10H00

- Accueil, arrivée des stagiaires
- Mise à jour et finalisation administrative si besoin

10H30

- Préparation et mise en place pour la pratique
- Accueil et présentation des modèles avec questionnaire et diagnostic du soin en adéquation avec les bonnes pratiques établies dans la charte de quality beauty formation et des règles générales de celles ci adaptées aux soins

12H30

- Pause déjeuner

13H30

- Préparation et mise en place pour la pratique

14H15

- Accueil et présentation des modèles avec questionnaire et diagnostique du soin en adéquation avec les bonnes pratiques établies dans la charte de quality beauty formation et des règles générales de celles ci adaptées aux soins
- Démonstration et explication du protocoles de soin par la formatrice
- Exécution du soin par le stagiaire sous la surveillance de la formatrice qui évalue la prestation au fur et à mesure du soin

16H45

- Fin du soin pause

17H00

- Évaluation écrite des acquis de connaissances des stagiaires par QCM
- Récapitulatif des corrections de la formatrice par rapoort à la pratique des élèves
- Réponses aux différentes questions des stagiaires et explications

17H50

- Remise des certificats

18H00

- Fin de formation